

Éducation Prioritaire : regards du terrain sur l'évolution de ces dernières années dans le département du Gard.

Dans le département du Gard, nous avons souhaité apporter notre contribution à la consultation Académique (et Nationale) en choisissant l'entrée « Education Prioritaire », thème qui est régulièrement au centre de nos discussions. Cet intérêt s'explique notamment par le fait que plusieurs militants de notre section départementale enseignent ou ont enseigné pendant plusieurs années en Education Prioritaire. En outre, notre département est particulièrement concerné : 5 collèges et deux lycées professionnels labélisés ECLAIR, 6 collèges encore nommés ZEP dans les documents de la Direction Académique (en fait, RRS), auquel il fallait, jusque l'an dernier, ajouter 6 établissements en « suivi spécifique ». La question de l'Education Prioritaire concerne donc un grand nombre d'élèves dans notre département (14% ECLAIR + RRS, 27% avec les collèges à suivi spécifique) et par cette contribution, nous souhaitons l'attention sur un certains nombres de points.

2005-2006 : relance des ZEP

En décembre 2005, Monsieur le Ministre de Robien, annonçait une nouvelle carte de l'Education Prioritaire. Dans le Gard, 3 collèges devenaient EP1, puis RAR. Après une période d'étiquetage flou (EP2 ? EP3 ?), les autres ZEP allaient devenir RRS en 2007-2008.

Après un démarrage laborieux, faute de cadrage national (chaque chef d'établissement aura sa propre lecture des « nouveautés »), chaque RAR gardois essaie de faire au mieux avec les nouveaux moyens proposés.

Points positifs :

Le développement de la liaison primaire-collège qui permet une meilleure prise en charge des enfants à leur entrée en 6^e.

La prise en charge individualisée permise par l'arrivée des Assistants Pédagogiques (Etudes encadrées, PPRE, FLE, prise en charge de la dyslexie...)

L'arrivée des Professeurs Ambition Réussite pour moitié de leur emploi du temps sur le RAR permet de développer des projets essentiels (preuve s'il en est que les professeurs ont besoin d'une décharge de service pour mener efficacement des tâches pédagogiques spécifiques au public accueilli...).

Points négatifs :

L'arrivée des professeurs Ambition Réussite ne règle pas des problèmes d'effectifs jugés trop lourds. Le chiffre de 24 par classe (une moyenne nous répète-t-on) est souvent dépassé.

Le rôle des Professeurs Ambition Réussite est très contesté dans les établissements. Les enseignants comprennent mal que le temps de décharge pour œuvrer sur le RAR soit concentré sur un petit nombre de personnes. Par ailleurs, les enseignants regrettent un manque de transparence dans les missions confiées à ces professeurs référents (Recrutement ? horaires ? bilans ?) ainsi que dans les activités et décisions du Comité de Pilotage du RAR.

Les Assistants Pédagogiques qui ont fait la preuve de leur utilité sont des personnels précaires et, par conséquent, peu stables, ce qui nuit à la continuité du travail en équipe. En outre, l'absence de temps de concertation avec les enseignants empêche d'exploiter pleinement le dispositif : faute d'être guidés, les AP interviennent souvent de façon improvisée, y compris sur des fonctions de surveillance. Les rôles mal identifiés par les élèves de ces nouveaux intervenants entretiennent une certaine confusion sur la place des adultes dans les établissements.

2007 : assouplissement de la carte scolaire

L'assouplissement de la carte scolaire est souvent vécu comme un tournant dans les établissements d'Education Prioritaire. La mixité sociale, déjà très fragile, est fortement mise à mal. Le Gard n'échappe pas au constat fait par la Cour des Comptes qui annonce que sur 254 RAR, 186 ont perdu 10% de leurs élèves. Très vite, une nouvelle carte du département se dessine : il y a les collèges attractifs et ceux qui sont fuis (pour exemple, les prévisions d'effectifs du collège RAR Romain Rolland de Nîmes passent de 367 en 2006 à 246 en 2011), au profit d'établissements proches des zones prioritaires et qui voient ainsi leur population scolaire se modifier, sans pour autant recevoir les moyens de répondre aux difficultés des nouveaux élèves. Par effet collatéral, dans les RAR, les effectifs en classe ont connu un temps une baisse puisque ces établissements ont conservé les mêmes moyens l'année suivant l'assouplissement de la carte scolaire. En revanche, la mixité sociale n'est plus qu'un lointain espoir. Enseigner y devient de plus en plus difficile... Dans une seconde phase, ce sont les établissements de l'entre-deux -ni ZEP, ni "centre-ville" - qui basculent à leur tour : l'arrivée d'un public de ZEP provoque le départ des populations plus favorisées, et ces établissements, jusqu'alors réellement mixtes, se retrouvent à leur tour évités.

2010 : ECLAIR

En septembre 2010, trois collèges du Gard et un lycée professionnel apprennent – certains par la presse - qu'ils vont expérimenter pour six mois la mise en place d'un nouveau dispositif. Comme d'habitude, hélas, pas de concertation des équipes à ce sujet. Malgré une contestation très majoritaire dans ces établissements, c'est « de force » que le label ECLAIR est imposé : pressions sur les « opposants », chantage au poste pour trouver des Préfets des études, menace sur la disparition des moyens ZEP si le dispositif n'est pas accepté, alors que de toute façon, rien n'est prévu pour le refuser, grands discours d'IPR-IEN encourageant à l'innovation et même à l'amendement du dispositif, mais dans un cadre tellement contraignant qu'il rebute jusqu'aux rares collègues volontaires, recrutement profilé qui s'avère très opaque, annonce d'une prime de montant inconnu pour des personnels choisis en lieu et place de la prime ZEP pour tous, application brutale des dispositions prévues par la circulaire "Eclair" en matière de recrutement.

Dans les salles des profs, l'ambiance se tend. Nombreux sont les collègues de ces établissements qui ont demandé leur mutation ces deux dernières années. Sous prétexte de stabiliser des équipes d'enseignants volontaires, les postes sont profilés. Problème : comme l'on pouvait s'y attendre, les candidats ne se bousculent pas. Dans notre académie, Nîmes ne fait pas partie des villes à ce point attractive que l'on puisse accepter quelques années difficiles pour s'assurer une zone géographique. Au moment du mouvement de juin 2012, ce sont donc 21 postes qui restent vacants dans les collèges ECLAIR du Gard! A la rentrée, les postes sont pourvus par quelques TZR mais surtout par des contractuels. Drôle de façon de stabiliser les équipes (à ce sujet, voir les propositions du Snes en termes de temps de service, d'effectif...).

Au quotidien, les collègues digèrent mal les appels du pied répétés à « laisser de côté » les programmes pour faire du socle commun le seul objectif. En outre, les projets d'expérimentation se multiplient comme si on pouvait tout tester sur les élèves de l'Education Prioritaire (« Sport l'après-midi », cours de 45 minutes, trivalence avec l'EIST...). Pour les élèves, la confusion est totale : cadre et activités nouvelles chaque année, voir chaque trimestre, et jamais avec les mêmes personnes. Certains d'entre eux, les plus fragiles, errent de dispositifs personnalisés en dispositifs dérogatoires, traversant ainsi leurs années de collège sans jamais y être vraiment, toujours à part, et dès la 6ème.

Dans les trois collèges de Nîmes, les effectifs en classe repartent à la hausse, au fur et à mesure des suppressions de classes qui touchent aussi les ECLAIR. Le plancher de 24 élèves par classe est souvent dépassé.

Au lycée professionnel Darboux, les collègues attendaient du nouveau dispositif une reconnaissance concrète de leurs difficultés. Cependant, ils ne recevront aucun nouveau moyen. Pire : à cette rentrée, ils ont perdu du personnel de vie scolaire et connaissent des conditions d'enseignement extrêmement difficiles.

Depuis deux ans, deux autres collèges et un second lycée professionnel ont rejoint les premiers ECLAIR. Pour l'instant, ils n'ont reçu aucun moyen supplémentaire. N'étant pas RAR auparavant, ils ne peuvent même pas s'appuyer sur les moyens conservés par les anciens RAR. D'ailleurs, en juin 2012 la Direction Académique informait les élus au CTSD que les moyens actuels en ECLAIR devraient être redistribués entre tous les ECLAIR, anciens et nouveaux. A moyens constants, évidemment...